



CC Aubrac-Lot-Causse (Siren : 200001170)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	La Canourgue
Arrondissement	Mende
Département	Lozère
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	30/12/2005
Date d'effet	01/01/2006

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Jacques BLANC

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	mairie de la canourgue
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	48500 LA CANOURGUE
Téléphone	04 66 32 81 47
Fax	04 66 32 91 33
Courriel	communautecomaubraclotcausse@orange.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	4 889
Densité moyenne	15,03

Périmètre

Nombre total de communes membres : 11

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
48	Banassac (214800179)	903
48	Canilhac (214800336)	162
48	La Canourgue (214800344)	2 237
48	La Tieule (214801912)	99
48	Laval-du-Tarn (214800856)	107
48	Les Hermaux (214800732)	117
48	Les Salces (214801870)	103
48	Saint-Germain-du-Teil (214801565)	817
48	Saint-Pierre-de-Nogaret (214801755)	174
48	Saint-Saturnin (214801813)	69
48	Trélans (214801920)	101

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 20

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Autres énergies <i>? Actions de promotion et de développement des énergies renouvelables (études de zones de développement éolien, photovoltaïque, hydraulique). ? Gestion, création et/ou reprise d'ateliers relais d'intérêt communautaire.</i>
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif <i>Missions liées à l'assainissement individuel dans le cadre du service public d'assainissement non collectif (S.P.A.N.C.).</i>
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Autres actions environnementales <i>Lutte contre la pollution (actions d'intérêt communautaire)</i>
Sanitaires et social
- Action sociale <i>Transport de personnes sur le département? action pour la petite enfance : adhésion au relais assistants maternels (RAM)</i>
Développement et aménagement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique <i>. Etude, acquisition, réalisation et promotion de nouvelles zones d'activité économique (industrielles, artisanales, commerciales) à caractère communautaire. . Gestion, création et/ou reprise d'ateliers relais qui seront reconnus de caractère communautaire en fonction des retombées sur l'emploi et de l'impact sur le développement économique, pour l'aménagement équilibré du territoire de la communauté de communes. Est déclarée d'intérêt communautaire la</i>

construction de l'atelier relais accueillant l'entreprise « BIEN MANGER » sur la zone d'activités de La Tieule. ? Soutien aux organismes d'accompagnement à l'emploi, à la formation. .

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

A titre exceptionnel, la communauté de communes peut accepter de donner sa garantie financière à une opération ayant des retombées sur l'ensemble du territoire.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire :

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs ? Installations sportives d'intérêt communautaire. Sont déclarés d'intérêt communautaire les stades, le dojo et le gymnase, l'emprise foncière nécessaire à l'extension du gymnase de la Canourgue pour la création d'une halle couverte, et les nouveaux équipements sportifs qui seront désignés par délibération du conseil communautaire.

- Activités péri-scolaires

? Etude et réalisation d'équipements pour la petite enfance : crèche, centre de loisirs sans hébergement ? Transport des repas scolaires

- Activités culturelles ou socioculturelles
politique et actions de développement culturel

Aménagement de l'espace

- Etudes et programmation

Etude sur l'utilisation de l'espace intercommunal et recherche de la cohérence dans les politiques communales. ? Création, aménagement et gestion d'une zone d'accueil ou de passage des gens du voyage.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

3- Création, entretien et aménagement de la voirie Les critères d'intérêt communautaires sont définis comme suit : a) classement en voirie communale, b) caractère structurant des voies : axes de liaison et voies de desserte (hameaux, fermes, zones d'activités ou équipements communautaires), c) traversée de bourgs si en continuité, d) existence ou non de revêtement, e) pas de critère de largeur de chaussée.

Développement touristique

- Tourisme

? Etudes, promotion et actions pour le développement touristique communautaire (création, fonctionnement et investissement des chemins et sentiers de randonnée), réalisation d'un topoguide ? Gestion de l'office de tourisme

Logement et habitat

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays

- participation à la mise en oeuvre de la politique des pays

- NTIC (Internet, câble...)

La promotion et le développement des nouvelles technologies de la communication (téléphonie mobile, ADSL, Haut Débit).

- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage

? Création, aménagement et gestion d'une zone d'accueil ou de passage des gens du voyage.

- Autres

3- La communauté de communes pourra exercer des interventions en tant que mandataire pour le compte des communes membres dans le cadre de conventions (centre technique, prestations diverses de services).

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
48	Syndicat mixte de gestion de l'école départementale de musique de la Lozère (254800584)	SM ouvert	51 530

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)